

ÉDITION QUOTIDIENNE

Un an..... \$ 3 00
Huit mois..... 2 00
Six mois..... 1 50
Quatre mois..... 1 00
L'abonnement est strictement payable d'avance.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an, au comptant, d'avance..... \$ 1 00

ERNEST PACAUD, Editeur-propriétaire

BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne)..... \$ 0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours..... 0 05
Trois fois par semaine..... 0 06
Deux fois par semaine..... 0 07
Avis de naissances, mariages, décès..... 0 25

Toutes lettres, etc., doivent être adressées à ERNEST PACAUD, L'Electeur, 111 et 113, Côte Lamontagne, Québec.

ULRIC BARTHE, rédacteur

L'ELECTEUR

QUÉBEC, 21 OCTOBRE 1892

ÉDITION DU MIDI

Coup d'œil rétrospectif sur la politique provinciale

PENDANT LA DERNIÈRE ANNÉE

Pour justifier notre article d'hier sur l'administration de la justice, nous croyons devoir aujourd'hui grouper quelques faits pour les soumettre à l'attention du public.

Que le lecteur impartial veuille bien nous suivre.

Les élections sont emportées au 8 mars au milieu d'un déclinement de rage inouï, de vociférations épouvantables.

Impossible de discuter ce que M. Mercier a pu faire de bon dans ses cinq ans de pouvoir. Impossible de faire comprendre au peuple le coup que l'on portait à la constitution. En vain nous disions au peuple de demander au moins à ceux qui lui demandaient sa confiance un programme, une garantie pour l'avenir, puisqu'il se livre pour cinq ans.

Tous ces appels à l'électorat pour l'éclairer et le mettre en garde sur l'exercice de ses devoirs de citoyen, tout cela est étouffé par un cri unique, incessant, obsédant : Au voleur !

Qu'est-il arrivé ? Facile à s'emporter sur des dénonciations de ce genre, disposé par le malaise et la pauvreté dans lesquels on tient le peuple pour le bénéfice des monopoles, à subir le joug d'une organisation puissante, notre population s'est laissée égarer.

Le gouvernement a été maintenu.

Que s'est-il passé depuis ?

L'unique but du gouvernement a été de perpétuer les haines de corsaires à la faveur desquelles il s'était hissé au pouvoir.

A-t-il accompli une seule des réformes auxquelles tout homme de progrès doit aspirer ? Non, il s'est complu à tirer vengeance du peuple qui lui était hostile et dont il n'avait acquis le suffrage qu'en le trompant et l'achetant. — Il a imposé les taxes les plus onéreuses et les plus désastreuses qui aient jamais déshonoré les pages de l'histoire politique d'aucun pays. — Il a pris plaisir à se venger de l'hostilité des ouvriers en leur enlevant l'éducation gratuite. — Il s'est vengé du clergé qui l'avait abandonné en 1885, en diminuant de moitié ou en retranchant complètement les octrois jusque-là distribués à toutes les maisons de santé, de refuge ou de charité sous la direction des communautés religieuses. — Il a pris plaisir à témoigner sa reconnaissance à l'élément anglais qui l'avait aidé à égarer M. Mercier, en faisant représenter la province catholique et française de Québec par un Anglais protestant au grand rendez-vous de Chicago où se réuniront l'an prochain toutes les nations du monde. — Il a consacré tout son temps, toute son énergie à destituer, à jeter sur le pavé de fâcheuses fonctionnaires pour faire place à des amis. Le seul acte important qu'il s'approprie à accomplir, c'est d'acheter l'assile de Dejour en vue de rembourser à ses fournisseurs l'argent dépensé au 8 mars pour débaucher l'électorat.

C'est là le rôle des petits esprits, des médiocrités, des hommes de peu de valeur, et l'on s'en est dignement acquitté. Et pour cacher ce triste bilan au public, on a imaginé de l'entretenir du même éternel refrain : Au voleur !

Et voyez comment l'on procède pour perpétuer cette agitation qui aura l'effet de détourner le public de l'accomplissement de ses devoirs de citoyen et de l'attention qu'il doit apporter à la chose publique.

Au terme d'avril de la Cour d'Assises, M. Mercier, ayant vu par les journaux que le gouvernement se proposait de le faire arrêter, se présenta devant le tribunal pour demander à la Couronne si elle avait quelque accusation à porter contre lui.

La Couronne répondit que non, qu'il pouvait s'en retourner. C'est que le terme était alors en cours, et que, s'il y avait eu une accusation de formulée, il fallait un procès immédiat et qu'on aurait ainsi manqué d'aliments pour entretenir l'opinion publique contre M. Mercier.

Celui-ci partit sur cette information de la Couronne. Le lendemain, le grand jury était convoqué. Le surlendemain, on envoyait le grand constable servir une assignation à l'honorable M. Mercier, le renvoyant devant le magistrat Chauveau, qui le tint sur la sellette pendant un long mois. Finalement, on obtint de ce magistrat un jugement renvoyant M. Mercier devant la Cour d'Assises, mais de peur que le comité n'eût été rejeté par le grand jury et dans le but d'influencer le grand jury, la Couronne s'empresse de lever trois nouvelles accusations contre M. Mercier et attendit juste le jour où le grand jury se réunissait pour lancer ces trois nou-

veaux commitments du magistrat Chauveau comme autant de bombes.

Toujours pour entretenir le feu, on a soumis au présent terme l'une des accusations et l'on garde les deux autres en réserve pour le prochain terme.

Mais qu'y a-t-il donc pour justifier toute cette tyrannie ? De quoi s'agit-il donc ? De ceci tout simplement.

Le gouvernement de M. Mercier a donné un contrat à M. Langlais, libraire de cette ville, à la condition expresse que la Province devrait bénéficier d'un gain de 10 p. c., ou d'un montant de \$10,000 par an sur ce qui se faisait antérieurement. Sur les profits légitimes que cet entrepreneur devait réaliser, il consent à donner \$50,000 de son propre argent pour aider ses amis dans les élections générales du Dominion. Remarquons qu'il s'agit d'un contrat d'environ \$400,000.

Il n'y a pas là, assurément, un grand crime ; mais en supposant qu'il y en eût, il est admis que M. Mercier n'a eu absolument rien à faire avec cette souscription électorale. Il ne l'a jamais demandée, n'en a jamais entendu parler, n'en a jamais bénéficié. C'est pourtant pour cela qu'on le tient à la torture depuis un an, qu'il a perdu le pouvoir, qu'il est ruiné de fond en comble, et qu'il est aujourd'hui traqué comme un criminel.

Et pendant que le ministère public Trappe si brutalement cet homme, il y a dans une maison de la rue St-Louis un ancien chef conservateur qui a été chassé de son département pour avoir prélevé lui-même des fonds sur son parti sur des comptes falsifiés. Qui ne se rappelle des centaines et des centaines de mille piastres soustraites du coffre public au moyen de faux mesurages, de comptes grossis de propos délibéré, changeant des charges de \$25,000 en \$50,000 pour frauder le trésor public d'autant ?

Nous avons pour représenter notre district dans le gouvernement de la Puissance, un homme contre qui il vient d'être établi devant un tribunal ami, qu'il a reçu des sommes de \$25,000 d'entrepreneurs à qui il venait de payer des subsides considérables à même les deniers fédéraux destinés à des entreprises publiques.

Nous avons tout autour de nous des juges, des hommes politiques qui, lorsqu'ils étaient dans le gouvernement de la Province en 1885, sollicitaient et obtenaient des pots de vin considérables des entrepreneurs Charlebois et Whelan au moment où ils avaient à adjudger sur des réclamations de ces mêmes entrepreneurs pour des montants de \$200,000 et \$250,000, lesquels réclamations étaient en dispute.

Y a-t-il dans tout le public, quelles que soient la violence et l'intensité de l'esprit de parti qui aveugle un trop grand nombre d'hommes, quelqu'un qui soit prêt à contester l'exactitude des faits que nous venons de relater ? Et cependant nous avons sous les yeux le spectacle de ces mêmes hommes qui ont délibérément falsifié des comptes, qui ont fait voter des sommes d'argent avec l'entente de se les partager, et qui aujourd'hui poursuivent nos amis pour avoir osé leur résister, non pas avec les mêmes armes malhonnêtes, mais avec l'argent appartenant légitimement à nos amis ?

N'y a-t-il pas dans ce spectacle qui s'étale aujourd'hui devant le public, quelque chose qui crie vengeance, ou plutôt qui commande l'attention sérieuse des choses dirigeantes ?

N'y a-t-il pas là de ces actes révoltants d'injustice qui dégradent un peuple, souillent ses institutions, et tendent à éteindre dans le cœur du peuple les saines notions du droit et de l'honneur et le respect qu'il doit à la justice et à l'autorité ?

Actualités

A lire en deuxième page : L'opinion de quelques journaux sur les poursuites intentées contre M. Mercier ; Une chronique littéraire ; Révélation inattendue : le commerce de jeunes filles européennes pour les harems turques ; Le diame de la Cour d'Assises de New-York.

Quelques changements viennent d'être faits dans le personnel de l'Intercolonial. M. F. R. Brown est nommé surintendant de la mécanique au remplacement de M. Whitney, mis à la retraite ; M. J. Wallace remplace M. Taylor mis à la retraite comme agent-général du fret, et M. J. M. Lyons, M. Busby comme agent-général des passagers.

C'est aujourd'hui la nomination des candidats à Hochelaga.

L'honorable M. Mercier, l'honorable Chs. Langlais et un grand nombre d'autres amis ont accompagné M. Chs. Archer au bateau, hier l'après-midi, et lui ont renouvelé leurs souhaits de succès.

Encore une superbe journée d'automne aujourd'hui.

M. Philéas Forget, un jeune avocat de talent de Montréal, est mort subitement hier.

Il était âgé de 31 ans.

L'Echo des Deux-Montagnes est hostile à toute coalition entre libéraux et conservateurs.

Il fait une chaleur intense à New-York.

Le gouvernement va exiger, paraît-il, que les régimentaires, dans la cité, versent un cautionnement de \$10,000.

Le Monde dit que la nouvelle que l'honorable M. Angers et l'honorable M. Blanchet échangeaient leur position se confirme.

La question des écoles du Manitoba entre dans une nouvelle phase.

La Gazette dit que le gouvernement devrait demander à la cour Suprême s'il a le droit de proposer un remède à la situation scolaire au Manitoba, et voir ensuite, la décision étant définitive, s'il est convenable de proposer ce remède.

Ceci est évidemment un ballon d'essai lancé par Sir John Thompson, qui est le principal inspirateur de la Gazette.

Plusieurs journaux annoncent que M. Achille Larue, ancien député de Bellechasse sous le gouvernement Mackenzie, entre au monastère des Trappistes, à Oka.

A travers les journaux

La liberté de la presse

(De La Vérité.)

S'il faut en croire M. Tarte, rédacteur du Canadien, qui était présent à l'audience, le président du tribunal, qui contient de l'Electeur, aurait proféré cette menace contre la presse en général :

"Les journaux qui feront des remarques sur l'administration de la justice seront punis de façon à leur enlever toute pensée d'y revenir."

Si l'honorable juge a réellement prononcé ces paroles, que M. Tarte prétend avoir pris par écrit sur le champ, il a commis un acte de langage fort regrettable.

Il y a remarques et remarques. La presse a certainement le droit de faire des remarques justes, opportunes et sensées sur l'administration de la justice, comme sur toutes les autres fonctions du gouvernement civil. Et, pour notre part, aucune menace ne nous empêchera d'exercer ce droit lorsque notre conscience nous dira de l'exercer.

La Couronne de Québec

(Du Canadien.)

"Il n'y a rien de plus triste et de plus odieux en même temps que ce que le télégraphe nous rapporte de Québec."

Nous référons nos lecteurs aux dépêches publiées en troisième page, et nous les invitons à feuilleter les annales des actes de justice pour découvrir si y est fait mention de choses aussi scandaleuses que celles qui ont été révélées hier aux Assises Criminelles de Québec.

L'un des grands jurés a déclaré devant le tribunal, devant les juges de la Cour et devant la foule des spectateurs, que les autres actes d'accusation dressés contre M. Mercier, Pacaud et Langlais ont été enlevés des mains du Grand Jury lorsque la Couronne a pu connaître la décision à laquelle les jurés en étaient venus et lorsqu'ils ont vu que ces inculpés devaient avoir le même sort que celui relatif à l'affaire du chemin Hereford.

Cette déclaration n'a pas causé de l'émotion seulement entre les murs du palais de justice de la vieille capitale. Elle a convaincu tous les citoyens de ce pays, que les jurés ont entendus M. Mercier ne veut que le fruit amer de mesquines vengeances et de haines innoscentes.

Pourquoi soustraire ainsi à la considération du premier mécanisme de nos assises criminelles toutes et chacune des accusations invincibles pour lesquelles ceux que l'on traîne devant les tribunaux ?

On avait tant hâte de les écarter ! Le public voit clair dans cette misérable comédie, et il se prépare à flétrir sévèrement ceux qui abusent ainsi de la justice, qui se cachent derrière des fautes de juge pour accomplir leurs noirs et funestes desseins !

Mauvais système, toujours

Dit La Vérité :

"M. Eugène Rouillard, rédacteur du défunt 'Matin', vient d'être nommé 'greffier de la couronne en chancellerie.' Encore un ami politique que les ministres reçoivent au sein de la province. En effet, après la mort du dernier titulaire, M. L. H. Hunt, les fonctions peu onéreuses de greffier de la couronne en chancellerie ont été confiées au greffier de l'Assemblée législative à qui l'on donnait un léger traitement supplémentaire. On réalisait ainsi une économie de plusieurs cents piastres par année, et le service public n'en souffrait aucunement."

Le gouvernement actuel aurait dû confier les fonctions de greffier de la couronne en chancellerie au nouveau greffier de l'Assemblée législative, M. L. G. Desjardins. Mais il fallait placer M. Rouillard, la mort du 'Matin' avait mis en disponibilité !

Quand aurons-nous un gouvernement qui fera toutes les nominations aux emplois en vue du seul intérêt public ? Jamais, probablement."

LES ELECTIONS DE DEMAIN AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Liste complète des candidats

Gouvernement.	Opposition.
Westmorland (4).....	Richard..... Powell.
.....	Killam..... Melanson.
.....	Smith..... W. W. Wells.
.....	W. W. Wells.....
Albert (2).....	Emmerson..... Lewis.
.....	White..... Jones.
Kings (3).....	Scovil..... Kestel.
.....	Flaveling..... Gilchrist.
St-Jean Cité (6).....	Trueman..... Stockton.
.....	Carleton..... Smith.
.....	Hetherington.....
St-Jean, Comté (2).....	Dunn..... McKee.
.....	McLeod.....
Carleton (2).....	Caldwell..... Jones.
.....	Blair.....
York (4).....	Blair.....
.....	Collier..... Pinder.
Charlotte (2).....	Anderson..... Pids.
.....	Hill.....
.....	Russell.....
Queens (2).....	Farris..... Pearson.
.....	Hetherington.....
Sunbury (2).....	W. W. Wells.....
.....	W. W. Wells.....
Victoria (1).....	Baird.....
Restigouche (2).....	Blair.....
.....	Blair.....
Kent (2).....	Leger.....
.....	Blair.....
Northumberland (4).....	Tweedle.....
.....	Blair.....
.....	Blair.....
.....	Blair.....
Madawaska (1).....	Blair.....
Gloucester (2).....	Blair.....
.....	Blair.....
.....	Blair.....

AU PALAIS

ASSISES CRIMINELLES

LE PROCÈS DE MORISSETTE, ACCUSÉ DE FAUX

Dépositions de MM. Webb, E. R. Hale, A. B. Shaw et John Laird, de la Banque Union

LA DÉFENSE PLAIDE QUE LE VÉRITABLE FAUSSEMENT EST MAILLOUX, ACTUELLEMENT DISPARU

Et que le gouvernement a favorisé sa fuite

Audience d'hier après-midi.

Le procès d'Alfred Morissette, accusé d'avoir forgé deux chèques du gouvernement pour des montants considérables, excite un intérêt intense dans le public.

Hier l'après-midi la cour criminelle était bondée par la foule des curieux au point qu'on pouvait à peine y circuler.

On a continué l'interrogatoire de M. Edouard Russell Hale, commis receveur de la Banque Union.

Transquestionné par M. J. N. Green-shield, à cet égard de l'accusé, ce témoin dit que l'accusé Morissette faisait des affaires avec la Banque Union pour \$100 en moyenne par jour. Il avait l'habitude de faire des dépôts et de les retirer le même jour. Généralement, quand un dépôt est fait par un chèque le commis receveur oblige le déposant à endosser ce chèque. Le prisonnier n'avait pas l'habitude d'endosser les chèques du gouvernement, et lorsqu'il a présenté le chèque faux au témoin, celui-ci a demandé d'endosser ce chèque, Morissette a paru quelque peu embarrassé ; il a fait cela par mesure de prudence à cause de l'importance du montant.

Le témoin ne se rappelle pas l'heure exacte où Morissette a présenté le chèque à la banque.

Il connaît très bien les signatures de MM. Machin et Verret, assistant-trésorier et auditeur du gouvernement provincial. En recevant le chèque ce jour, il n'a pas examiné le chèque, et il n'a pas examiné les chèques tirés sur la Banque de Montréal. Suivant son habitude, après avoir fermé son guichet à trois heures, il a balancé sa caisse et la mise dans la boîte.

Le matin suivant, le 4 juin, il a envoyé les chèques par la voie changeant aux différentes banques. Il ne se rappelle pas dans le temps que le chèque présenté par Morissette était faux. Il l'avait mis avec les autres chèques sur la même banque, sous une enveloppe. La raison pour laquelle il ne les a pas examinés bien attentivement, c'est qu'il était convaincu qu'ils paraissent parfaitement corrects et qu'ils étaient des chèques officiels du gouvernement. De plus, le Trésor provincial n'avait jamais informé la Banque qu'on lui avait volé des chèques, ou plutôt des blancs de chèques. A cause de cela, il n'a pas eu besoin de comparer les signatures sur les chèques faux avec les mêmes signatures sur les autres.

Le lendemain matin, après que le chèque eut été déposé, il a reçu avis de la Banque de Montréal qu'il était faux.

A d'autres questions que lui pose M. Green-shield, le témoin répond que la Banque de Montréal a chargé un homme de confiance de porter au Trésor provincial des fortes sommes qui sont employées à rencontrer les chèques. Personnellement, il ne sait pas à qui l'argent est remis. La Banque n'a pas de bureau dans les bâtiments du Parlement, et ce n'est que sur les instructions de M. Webb, gérant de la Banque, que l'homme de confiance en question va porter au Parlement les sommes nécessaires pour couvrir les chèques, et cela une fois par mois. Le témoin ne connaît pas la destination de l'argent qui est ainsi déposé. C'est M. John Laird, comptable payeur, qui a vu à cet égard.

M. Green-shield. — Seriez-vous surpris, M. Hale, si l'on vous disait que le chèque dont il est question devant cette cour a été passé à la Banque sans être signé ?

— Oui, certainement.

— Alors je vous promets que vous serez surpris.

Sensation dans la salle d'audience. Transquestionné par M. Dunbar, le témoin dit que si un étranger arrivait à la banque avec un chèque pour une forte somme, nécessairement il l'examinerait le chèque, et immédiatement il le remettrait au prisonnier presque tous les jours. Il ne connaît rien au sujet des blancs de chèques volés au gouvernement sauf ce qu'il a entendu dire.

M. A. B. Shaw, teneur du grand livre, connaît le prisonnier à la barre et se souvient de l'avoir vu le 3 juin dernier à la Banque. Il l'a vu retirer de l'argent, sur un chèque au guichet du commis-payeur. Il sait aussi que ce même jour, l'accusé a fait un dépôt ; il l'a entré dans son grand livre. Il a remarqué que Morissette a endossé un chèque qui donnait au commis-payeur, et immédiatement il a remis le chèque au commis-payeur pour en tirer le montant. Il a entré le chèque régulièrement dans son grand livre.

On montre des chèques au témoin. Il dit que ces chèques ont passé par ses mains et ont été marqués, ce qui démontre que le déposant avait le montant du chèque déposé à son crédit.

Interrogé par M. Green-shield, le témoin ajoute que le prisonnier a fait sa transaction régulièrement en changeant le fameux chèque. Il dit aussi qu'il sait qu'il y a un homme de la Banque qui a vu le chèque déposé à son crédit.

Interrogé par M. Green-shield, le témoin ajoute que le prisonnier a fait sa transaction régulièrement en changeant le fameux chèque. Il dit aussi qu'il sait qu'il y a un homme de la Banque qui a vu le chèque déposé à son crédit.

Interrogé par M. Green-shield, le témoin ajoute que le prisonnier a fait sa transaction régulièrement en changeant le fameux chèque. Il dit aussi qu'il sait qu'il y a un homme de la Banque qui a vu le chèque déposé à son crédit.

Interrogé par M. Green-shield, le témoin ajoute que le prisonnier a fait sa transaction régulièrement en changeant le fameux chèque. Il dit aussi qu'il sait qu'il y a un homme de la Banque qui a vu le chèque déposé à son crédit.

Interrogé par M. Green-shield, le témoin ajoute que le prisonnier a fait sa transaction régulièrement en changeant le fameux chèque. Il dit aussi qu'il sait qu'il y a un homme de la Banque qui a vu le chèque déposé à son crédit.

Interrogé par M. Green-shield, le témoin ajoute que le prisonnier a fait sa transaction régulièrement en changeant le fameux chèque. Il dit aussi qu'il sait qu'il y a un homme de la Banque qui a vu le chèque déposé à son crédit.

Interrogé par M. Green-shield, le témoin ajoute que le prisonnier a fait sa transaction régulièrement en changeant le fameux chèque. Il dit aussi qu'il sait qu'il y a un homme de la Banque qui a vu le chèque déposé à son crédit.

Interrogé par M. Green-shield, le témoin ajoute que le prisonnier a fait sa transaction régulièrement en changeant le fameux chèque. Il dit aussi qu'il sait qu'il y a un homme de la Banque qui a vu le chèque déposé à son crédit.

Notre grand choix en Pelleteries

DE TOUDES SORTES EST

MAINTENANT EXPOSE

CASQUES, MANCHONS, PELLERINES, BOAS, CAPOTS, Etc

N'oubliez pas que nous voulons s'en défaire le plus tôt possible et pour cela nous y avons fait subir une réduction proportionnée afin d'être certain de vendre à tous ceux qui se présenteront.

Nous devons attirer tout spécialement votre attention qu'ayant fait une GRANDE REVUE DU STOCK, nous pouvons assurer que tous les départements sont encore au complet, surtout dans les différentes lignes propices pour cette saison, telles que

Tweeds pour habillements, pantalons, etc.,

Grand choix en draps pesants dans tous les prix,

Etoffes à Manteaux, Etoffes à Robes,

Lainages et Flanelles, Frocs et Caleçons, etc.

Persuadés qu'avec la réduction considérable qu'il y a sur tout le stock, le public de la ville et de la campagne trouvera de grands avantages en nous favorisant de sa visite que nous sollicitons

A. B. DUPUIS
L. O. VILLENEUVE,
Gérant.

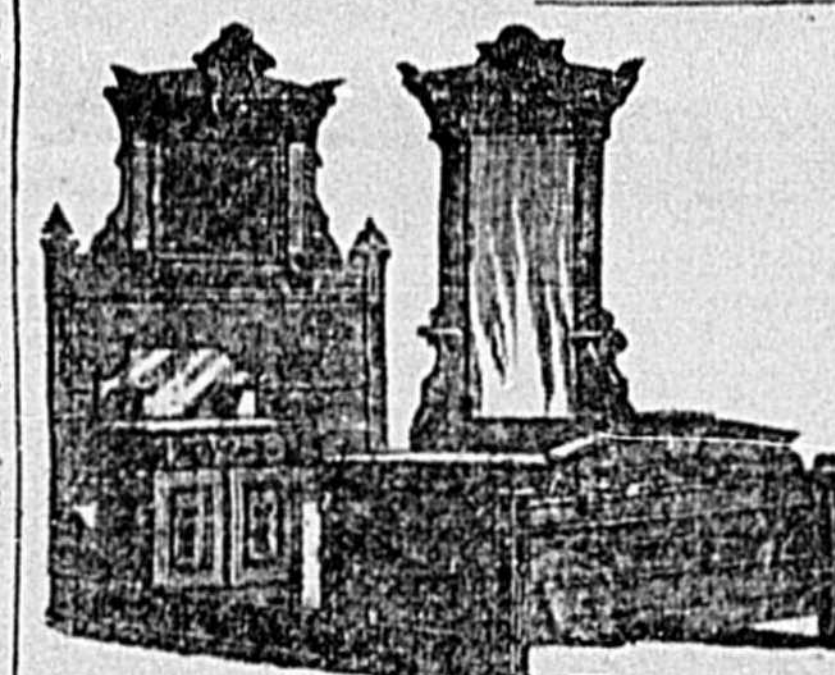
Coin des rues St-Joseph et de la Couronne, St-Roch

P. S. — Le magasin se forme tous les jours à six heures, excepté le samedi.

PORTUGAIS & LEMAY

Membliers et Entrepreneurs de Pompes Funebres

178 COTÉ D'ABRAHAM



NOUS AVONS LE PLAISIR d'informar nos amis et le public que nous faisons en ce moment une

IMMENSE REDUCTION sur tous nos meubles de ménage, et nous les invitons de profiter de cette occasion, car il ne peut s'en présenter de plus favorables pour acheter de beaux et bons meubles à aussi bon marché.

Nous faisons aussi une réduction spéciale sur notre grand assortiment de CHROMOS et nous nous chargeons de l'encadrement à des prix dédaignant toute compétition.

ARTICLES DE POMPES FUNEBRES, garnitures de salons de première classe et de deuxième, pour ensevelir, enterrement, etc. Confortable, de première classe, toujours à la disposition du public, et nous serons toujours prêts pour l'ensevelissement des morts.

Résidence privée : O. Portugais, 146 rue Colomb ; N. Lemay, 3 Côte de la Négresse

20 sept-1 m

1892-AUTOMNE-1892

Marchandises nouvelles

Nouvelles marchandises pour complets d'homme, Graines, etc. Nouveaux Cashmires, Nouveaux draps pour manteaux, Nouveaux ornements en plume et en poils, Nouveaux draps pour complets.

NOUVEAUX TWEEDS, SERGES, TOILES A NAPLES, MEITONS, CHAPEAUX DE CASTOIL, etc.

"Last but not least," un lot job de blouses de dames pour automne et hiver, venant d'être reçu.

Venez au plus tôt faire votre choix.

Genereux & Lachance

(BLOC HETHRINGTON) 358, RUE ST-JEAN

11 sept-

A VENDRE

A VENDRE OU A LOUER. — L'ancien presbytère de M. Le Curé du Ble, P. Q. 10 octobre-1 m

A VENDRE. — Poêles, 20 poêles à charbon et à bois de seconde main, de grandeurs variées, à bon marché. REID, CRAIG & CO.

1er oct-1 m

DESINFECTANT. — Quelques verges de Tapis caoutchouc désinfecteront votre maison. Ne coûte qu'une poignée. REID, CRAIG & CO.

1er oct-1 m

CHLORURE DE CHAUX en petite ou grande quantité. REID, CRAIG & CO.

1er oct-1 m

A VENDRE. — Une bonne maison de briques, située près de la gare du Pacifique, pouvant facilement être mise en deux logements, eau chaude à chaque étage et bain à l'eau chaude fourni par un appareil dans le poêle de cuisine. A par cela, fournaise à l'eau chaude, gaz, water-closet, etc. S'adresser à M. J. P. MARIER, 336 rue St-Jean

A VENDRE OU A LOUER. — Une maison de pension, à l'avenue de la Montagne, avec aménagement complet. Possession immédiate. S'adresser à M. J. P. MARIER, 336 rue St-Jean

BREVET D'INVENTION. — Brevet d'invention n° 100,000, 75 p. c. de profit. Pour détails s'adresser à ce bureau. — J. P. Q.

A LOUER. — Cette excellente maison, N° 24 et 30 rue du Palais, avec belle cour, stable, etc. Possession immédiate. S'adresser à M. J. P. MARIER, 336 rue St-Jean

27 sept-1 m

A VIS AUX MARCHANDS. — Une magnifique salle d'exhibitions. S'adresser à M. J. P. MARIER, 336 rue St-Jean

Bureau de Poste de Québec

JOBS! JOBS!

150 BLOUSES AVEC colletteres pour fillettes valant \$5.00

Le procès de M. Mercier

OPINION DE LA PRESSE

(De l'Union des Contons-de-l'Est)

"Parmi les ennemis de M. Mercier, il n'en est pas un qui ne soit obligé d'admettre que dans sa courte carrière politique, il a été un maître homme. Les plus implacables ennemis de Mercier, qui l'ont fait preuve d'une vigueur, d'une activité, d'une hardiesse de conception et d'exécution que l'on n'avait encore vues chez aucun de nos gouvernants, et qui assurément dénotent une organisation hors pair. Dans ses fautes mêmes se trouvait la même allure. Aussi quand M. Mercier est tombé, il est tombé de très haut, et la chute a été terrible; il a perdu la foi, le pouvoir, la fortune, la santé."

On aurait pu espérer qu'en présence de tant de talent et de tant d'infortune, ses ennemis auraient été magnanimes. Quelle déception ! Ils s'acharnent sur un homme ruiné—ruiné de fortune et ruiné de santé. Ils le traitent devant les tribunaux criminels. Encore, s'il n'y avait que cela, on pourrait dire qu'il n'est pas donné à tout le monde d'avoir le courroux placé, mais il y a plus. Que les ennemis de M. Mercier, lui fassent procès sur procès, puisque la loi qu'ils ont en tête, l'empêche de dormir, mais au moins qu'ils lui donnent justice, qu'ils le combattent à armes courtoises ! Au début du terme criminel à Québec, M. Mercier a été mis en accusation devant le grand jury, sur un indictment pour conspiration avec M. Ernest Pasqua. Le grand jury se composait à ce moment de dix-sept membres, qui reçoivent les instructions de la Cour, ce qu'on est convenu d'appeler la charge du jury. Dans les cours de la journée, après que l'enquête ait été commencée par le grand jury, trois autres jurés, à savoir : un juge, un avocat et un notaire, ont été assignés et qui avaient fait défaut, se sont présentés et la couronne les a adjoints au jury déjà institué."

Les jurés ont décidé que cela était légal. En décidant ainsi, les jurés ont aussi décidé que la charge au jury était une vaine cérémonie. Si les instructions de la Cour sont inutiles, on pourrait avec avantage les supprimer. La prose qui tombe d'ordinaire des lèvres de la Cour, si elle n'a aucune valeur légale, n'a certainement aucun mérite littéraire. Malgré ce qu'en dit la Cour, nous persistons à croire que les instructions qu'elle donne au grand jury ont quelque signification."

(De la Patrie)

"Comparées à la pratique suivie par les conservateurs en ce qui concerne leurs chefs accusés de malversation, les procédures judiciaires contre M. Mercier sentent tellement la persécution politique que plus d'un organe bien s'en déclare profondément dégoûté. Dans ces conditions, il semble que le moins que l'accusé pourrait attendre de la Cour, c'est qu'elle ne le condamne à rien. Or les dépêches d'hier nous rapportent une scène qui, si elle s'est produite, prouve qu'il y a parti pris de la part de la Couronne pour faire condamner M. Mercier quand même."

L'un des grands jurés, M. Pierre Guay, de Lévis, ayant voulu expliquer ce qui s'était passé devant les grands jurés, on s'est empressé de lui imposer silence, mais il avait eu le temps de faire une révélation très grave : "Nous étions disposés, a-t-il dit, à rejeter tous les actes d'accusation concernant ces affaires politiques. Mais la Couronne, après nous les avoir soumis, nous les a enlevés avant que nous n'ayons eu le temps de nous prononcer."

Cette intervention de la part de la Couronne est une indignité. Des qu'elle a vu que toutes les accusations politiques allaient avoir le même sort que celle qui concernait l'affaire du chemin de fer de Herford elle s'est empressée de les soustraire à la décision du grand jury. Après cela, on aura bien de la peine à faire croire aux hommes impartiaux que les procès intentés contre M. Mercier, n'ont pas pour unique but la vengeance et le désir de justifier le crime de lèse-constitution commis par ceux qui ont aujourd'hui le contrôle de l'administration de la justice."

Dans quel état et sous quel régime vivons-nous donc ? M. Casgrain a-t-il envie de réédier ici la honteuse comédie de Régina ?

Une fois entré dans la voie de l'illégalité, il n'y a plus de raison pour que ça finisse et nous pouvons nous attendre à tout de la part des violateurs de la constitution."

"La Bonne de chez Duval"

Une première aux Nouveautés

Paris, 8 octobre soir.

Le théâtre des Nouveautés vient de donner une nouvelle pièce. La Bonne de chez Duval, vaudeville opérette en trois actes, de MM. Raymond et Mars, musique de M. Gaston Serpette. Ce vaudeville-opérette appartient au genre des pièces corvatives. Les auteurs dramatiques ont été de tout temps, tentés de mettre à la scène des professions populaires, donnant prétexte à des tableaux pittoresques. On a eu de la sorte les charrons, les chiffonniers, etc., et dans un ordre d'idées plus agréable, les modistes, les fleuristes, tous les métiers parisiens. Dernièrement, c'étaient les demoiselles du téléphone : ce sont aujourd'hui les demoiselles des bouillottes Duval. Ceci permet de mettre à la scène une reproduction fort exacte d'un de ces établissements. Le public aime voir au théâtre la reproduction textuelle de ce qu'il voit et qu'il regarde tous les jours sans intérêt."

C'est ainsi que le premier acte de La Bonne de chez Duval n'a guère pu plaire autrement que par le décor. Dans ce décor, très bien arrangé, se prépare une action fort banale. Zéé, bonne chez Duval et venue de quelque part, est une jeune fille qui trouve l'existence ardue des vaudevilles, et se laisse aller à se plaindre de la vie. L'abbé (le "plongeur" est un lauréat de vaisselle), et par un vicomte de Montgiscard, qui, pour la séduire, a pris le nom de son valet de chambre, Casimir. Mais Casimir, son maître lui prend son nom, lui rend la pareille et, sous le nom de Montgiscard, il a tout d'abord, sauvé Zéé, emportée par sa montre, un ané dans une partie de campagne à Montnancy. Il a voulu se faire payer le service rendu : mais Zéé est intraitable et ne veut entendre parler de mariage. Casimir a donc oublié l'aventure et, pour le moment, toujours sous le nom de son patron, il court après une certaine Adeline. Celle-ci est la maîtresse d'un ami de Montgiscard, d'un certain Bigarel, homme de haute vie décaqué, qui vient dîner au bouillon par économie."

La présence de tous ces personnages chez Duval est quelque peu factice. Mais le malheur de ce premier acte, c'est surtout qu'on y trouve l'ordinaire ardue des vaudevilles, la construction mathématique et pénible du quiproquo. C'est à la fois fatigant et sans surprise. Mais au second acte la situation, simplifiée, est plus heureuse. Montgiscard (sous le nom de Casimir) a emmené Zéé dans sa garçonnière : Casimir, croyant son maître absent, a sonné le nom de Montgiscard, et Zéé, qui n'est pas au bout de sa course, a répondu à la voix de son maître. Le quiproquo, fort plaisant ici, se dénoue comme il peut, par un quart d'heure d'extravagances qui remplissent un dernier acte, où Montgiscard, quoique marié, a laissé afficher ses baises avec Zéé, toujours sous le nom de Casimir, qui intervient et

Parkdale, Ont.

C. O. CHARD & Co.

Messieurs, Ma fille souffrait terriblement d'un rhume. J'ai acheté un

bouteille de LINIMENT MINARD qui lui frictionnait la figure à demeure. La douleur disparut et elle dormit bien jusqu'au matin. La nuit suivante, une autre attaque, autre application du remède avec le même résultat que précédemment, et pas d'autre attaque depuis. Le sentiment de gratitude m'a déterminé à rendre ce fait public. Je ne voudrais pas être sans le LINIMENT MINARD dans ma maison à aucun prix.

J. H. PARKDALE.

Parkdale, Ont.

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

épouse pour de bon. Et tout finit par des chansons. Les chansons, d'ailleurs, sont ce qu'il y a de meilleur dans l'œuvre. La musique de M. Serpette est tout à fait charmante. L'ouverture, les entrées, la chanson du loup, les variations sur l'air d'un refrain populaire : "Tara-ra-boum", sont, tantôt dans un genre, tantôt dans un autre, de très jolies choses. Avec son fillet de voix qui, malheureusement, est par instant un fillet de vinaigre, mais avec une rare intelligence de diction, Mlle Mily Meyer a fait bisser la joliesse du "loup". Le public a aussi fait réputer une étonnante parodie du Tara-ra-boum-dé-lé :

Chaque fois que j'vous verrai, J'vous tarabusterai, Tara... busterai...

C'est bien là une des choses trouvées inattendues de Serpette, qui se transforme volontiers de compositeur délicat en fantaisiste extraordinaire."

En somme, les iniquités que le premier acte avait causées se sont dissipées au second, qui a emporté le succès et a rendu le public plus indulgent pour la folie du troisième."

LE TRAFIC DE CHAIR HUMAINE

Les jeunes filles vendues pour les harems

Vienne, 20 octobre.—On est très ému à Vienne de la certitude que l'on vient d'avoir de la façon dont certains pourvoyeurs de Galicie alimentent, de jeunes filles européennes, les harems des riches musulmans de Constantinople. Ce n'est pas l'unique cause de cette bande de misérables fonctionnaires. Composée d'hommes et de femmes qui, depuis longtemps, s'enrichissent dans cet odieux commerce, elle exploite les diverses localités de la Galicie où, sous de spécieuses prétextes d'emplois bien rémunérés et de riches mariages probables, elle embauche les jeunes filles qui se laissent facilement séduire par les promesses mensongères. Combien de jeunes galiciennes se sont laissées prendre au piège, c'est ce qu'il serait difficile de dire ; mais le nombre doit en être fort grand car, depuis que la justice a été mise au courant de ce trafic, soixante jeunes filles ont été déjà retirées des harems de Constantinople, grâce aux efforts de l'ambassade autrichienne."

Dans certains cas on a vu de jeunes galiciennes, plus particulièrement jolies, montrant de la répugnance pour les promesses séduisantes qui leur étaient faites, on n'hésitait pas à s'en emparer par surprise. Elles étaient impitoyablement droguées et les pauvres enfants, quand elles reprenaient possession de leurs sens, se trouvaient enfermées derrière les murs d'un harem, vouées à une destinée, pour plusieurs, pire que la mort. Parlant une langue inconnue, leurs aïeux désespérés pour obtenir du secours s'adressaient à des oreilles sourdes. Quelques-uns des récits faits par des jeunes filles mises en liberté sur le traitement qu'elles eurent à subir de la part de leurs impitoyables, sont de véritables tissus d'horreurs."

Dès que les faits parviennent à la connaissance des autorités viennoises, on se met à la recherche des principaux auteurs de ces méfaits et au bout de très peu de temps vingt-sept personnes ont été arrêtées. Elles sont aujourd'hui sous les verrous à la prison de Lemberg, capitale de la Galicie autrichienne, attendant leur procès et le témoignage accablant de leurs victimes qui viendront déposer contre elles."

LE DRAME DE LA COUR D'ASSISES DE NEW-YORK

Après plusieurs ajournements successifs, on vient de commencer devant la cour d'assises de New-York présidée par le recordeur Smyth, le procès d'Edward Divin, poursuivi pour avoir tué le roi juif dernier, dans la salle même de la cour d'assises présidée par le juge Martine, un jeune garçon de seize ans nommé Max Clerget."

On n'a certes pas oublié l'émotion causée l'été dernier par cette déplorable affaire. Max Clerget était sans emploi depuis quel temps et demeurait avec son frère aîné, Henry, dans la 15e rue Est. Henry Clerget lui-même est un garçon de comptoir de défilé de la maison Martine, père de la famille. Henry Clerget avait chez lui sa belle-sœur Sarah Divin, qui gardait les enfants tandis que Mme Clerget allait travailler au dehors. Max et Sarah étaient ainsi en rapport journaliers, se sont pris d'un attachement l'un pour l'autre et avaient formé, dit-on, le projet de se marier. Lorsque le jeune homme aurait trouvé une situation stable, Or, il paraît qu'un jour Max aurait outragé Sarah qui était seule à la maison avec les enfants. Poursuivi pour ce fait devant la cour d'assises présidée par le juge Martine, Max Clerget venait de reconnaître spontanément sa culpabilité sur le conseil de son avocat, qui, grâce aux bons antécédents et au jeune âge de son client, espérait obtenir qu'il fût en voyé seulement à la maison de correction d'Elmira, lorsque Edward Divin, le frère de Sarah, qui se trouvait dans la salle, a tué le prisonnier d'un coup de revolver. On sait que Sarah a été condamnée depuis à la garde de la société protectrice des enfants, et que Divin, qui n'est touté qu'à son tour, a fait fou, a été décrété d'accusation pour meurtre."

La plus grande partie de la première journée du procès de Divin a été consacrée, comme d'habitude, à la formation du jury. Il était plus d'une heure et demie après midi lorsque le jury a été constitué et que les débats ont pu commencer. Le district-attribué MacDona, chargé de la poursuite, a exposé l'accusation. Après avoir rappelé les faits, tels que nous venons de les raconter, M. MacDona a déclaré qu'il était incontestable que Divin soit son accusé, mais il a annoncé ensuite qu'il se proposait de prouver que l'accusé avait parfaitement sa raison à l'époque du crime et que par conséquent il devait en être tout responsable. Cette dernière déclaration a produit une vive impression dans la salle d'audience."

On a commencé ensuite l'interrogatoire des témoins ; mais ceux qui ont été entendus jusqu'à présent n'ont rien avancé qui ne soit déjà connu, et à quatre heures et demie après-midi, la cour s'est ajournée à ce matin. Divin est détenu par M. Abraham Levy, l'un des avocats qui ont défendu, l'an dernier, le pauvre Arabe Amer Ben Ali."

Variétés

Un mendiant fantasiste :

—Messieurs, disaient-ils aux passants qu'il arrêtait dans la rue, donnez-moi de quoi acheter un morceau de pain, car j'ai tellement soif que je ne sais où aller coucher."

Un musicien ambulant jette de la guitare sur la place publique.

Un gardien de la paix l'interrompt.

—Avez-vous une permission ?

—Non.

—Alors, accompagnez-moi.

—Tres volontiers. Que voulez-vous chanter ?

C. O. CHARD & Co.

Messieurs, Ma fille souffrait terriblement d'un rhume. J'ai acheté un

bouteille de LINIMENT MINARD qui lui frictionnait la figure à demeure. La douleur disparut et elle dormit bien jusqu'au matin. La nuit suivante, une autre attaque, autre application du remède avec le même résultat que précédemment, et pas d'autre attaque depuis. Le sentiment de gratitude m'a déterminé à rendre ce fait public. Je ne voudrais pas être sans le LINIMENT MINARD dans ma maison à aucun prix.

J. H. PARKDALE.

Parkdale, Ont.

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

25 sept.—1 n

MARITIMES

Date	Steamers	Arrivés à	De
20 oct.	Obdam	New-York	Rotterdam
"	Germanic	Liverpool	"
"	Rhyndand	Anvers	"
"	Britannia	Queenstown	New-York

Jours	Date	Matin	Soir
Lundi	17	4.44	4.33
Mardi	18	5.06	5.26
Mercredi	19	5.44	6.01
Jeudi	20	6.18	6.33
Vendredi	21	6.46	7.0
Samedi	22	7.16	7.29
Dimanche	23	7.44	7.58

N. B.—Le courant continue à monter quarante-cinq minutes après la marée haute.

PHASES DE LA LUNE.—Nouvelle lune, jeudi, 20 octobre, à 1.24 p.m.

Service des signaux

Québec, 20 octobre, 1892.

Rivière-du-Loup.—Clair ; vent nord. Descendant à 7 a. m., une barque.

Pointe-aux-Peres.—Clair ; vent onest. Montant à 4 p. m., steamer Late Vespigne.

Matane.—Vent onest. Descendant à 11 a. m., steamer Thames.

Cap Chatte.—Vent onest. Descendant à 2 p. m., steamer Ontario.

Rivière à la Martre.—Vent onest. Descendant à 10 a. m., steamer Tordenskjold ; à midi, steamer L'Amiral.

Pan-de-Arrière.—Fort vent nord-ouest. Montant à 2 p. m., steamer Savaria.

Cap Rosier.—Vent nord-est. Montant à 7 a. m., steamer Marmichie. Descendant à 2 p. m., steamer Maylor.

Pointe des Monts.—Clair ; vent nord. Steamer Oler descendant à 9 a. m., vis-à-vis Pointe Esquimaux.

Pointe Esquimaux.—Clair ; vent est. Descendant à 11 aujourd'hui, golette à vapeur Diver, tous bien.

Anticosti.—Pluvieux ; vent nord. Descendant à midi, steamer Feliciano vis-à-vis Heath-Point, et à 2.30 p. m. vis-à-vis Pointe Sud.

En destination de Montréal

Arazalian (s), Whyte Londres, 18 oct.

Numidian (s), Macneil, Liverpool, 20 oct.

Norse King (s), Johnson, Flushing, 16 oct.

Vancouver (s), Williams, Liverpool, 20 oct.

Arrivés de Québec

Activ, Anderson, Greenock, 17 oct.

Arrivés de Montréal

Camperdown (s), Lamb, Londres, 10 oct.

Gerona (s) Cummings, Londres, 19 oct.

Thorndale (s), Ethrington, Londres, 19 oct.

Arrivés du port de Québec

5 octobre.—Barque Huano, Hoyer, Hull, (let, à Chicoutimi).

11 oct.—Barque Arab Steel, Fager, Cape Town, Price Bros & Co, let, à Chicoutimi).

20 oct.—SS. Beaver, Maason, Port Daniel, etc, A. Fraser & Co, passagers, poissons, etc, à St-Thomas.

—Activ, Matheson, Sydney, Carbay, Routh & Co, pour Montréal, charbon.

Barque Australasia, Christoffersen, Belfast, 24 août, let, à St-Thomas.

Bateau de canal Mary, Noel, Hoboken, Archer & Co, charbon.

—P. Coleman, Johnston, Whitehall, John Balle, charbon.

—M. A. Biglow, Filton, Hoboken, Geo M. Webster & Co, charbon.

En chargement

Oct 20.—Grethe, 386, Havre, Goodday, Benson & Co, Bassin Louise.

Acquisitions

Oct 20.—Barque Grethe, Neilsen, Havre, Goodday, Benson & Co.

Golette Notre-Dame de la Garde, Vigneau, Natashquan.

—Esperance, Landry, Natashquan.

ETAT COMPARATIF du tonnage et des vaisseaux entrés dans ce port, venant de la mer, en 1891 et 1892, jusqu'au 21 octobre :

VOILIERS

1891—248 vaisseaux 220,406 ton.

1892—342 " 303,691 "

Augm. 94 " 83,285 " de plus [cette année]

STEAMERS Océaniques

1891—275 steamers 546,747 ton.

1892—311 " 672,238 "

Augm. 66 " 125,491 " de plus [cette année]

ETAT COMPARATIF du tonnage et des vaisseaux arrivés jusqu'à cette date des Provinces Maritimes, et à la date correspondante l'année dernière :

PROVINCES MARITIMES

1891—466 vaisseaux 256,615 tons.

1892—499 " 285,664 "

Aug. 33 " 29,049 " de plus [cette année]

PIANOS, ORGUES ET MUSIQUE

ARTHUR LAVIGNE

Éditeur de Musique, Importateur

—DE—

PIANOS ET ORGUES

Des meilleures manufactures, vendus à des

PRIX EXCESSIVEMENT MODIQUES

et à termes de paiement très faciles.

Orgues de \$50 à \$550

Pianos de \$200 à \$600

Pianos et Orgues de seconde main à louer

ou à vendre à prix réduits

sous les formes parfaites d'une urbanité de bonne compagnie. Hélène s'était surtout liée avec lady Drummond, et lady Drummond, qui trouvait un grand charme à la société de la jeune fille, goûtait fort aussi celle de Delorn, qu'avec son franc parler habituel et sa condescendance un peu hautaine elle mettait constamment à réquisition. Il

amaisant, disait-elle, et il l'inter-
triguait. Elle n'avait pas encore
vu de mâins comme lui, car
marin il était, sans conste et
des meilleurs. Pas un signe de
temps ne lui échappait ; il de-
vinait les changements de vent
et conduisait sans hésitation le
Pétrel dans les plus étroits dé-
filés de ces îles innombrables
qui bordent les côtes du Norvé-
ge. Quelque peu jaloux de la
compétence nautique de son se-
cond, qui ne lui laissait aucune
occasion de faire montre de son
savoir faire, M. de Villiers ne
l'était pas moins de ce qu'il ap-
pelait l'engouement de lady
Drummond, avec ce que son
mari appelait son air de grande
dame, répondit de telle façon
que M. de Villiers ne revint pas
à la charge.

— Ma chérie, dit-elle un soir
seul sur le pont avec Hélène, la
vie de bord est-elle de bord, et la

ne de bord à cela de bon du côté de vous permet de mieux connaître les gens en quinze jours qu'en dix ans à terre. Si j'avais encore les vingt ans que je n'ai plus depuis beau temps, je demanderais à mes parents de fréter un yacht, d'inviter les prétendants les plus sortables et de nous promener un mois ou six

— Et qui choisiriez-vous lady Drummond ?

— Mon mari, cela va sans dire, mademoiselle, car j'ai eu la main heureuse, et sir Henry a évidemment été créé et mis au monde pour moi, cela saute aux yeux. Mais je ne choisirais pas M. de Villiers. Savez-vous, ma chérie ? je suis une vieille femme et j'ai toujours eu l'habitude de dire ce qui me passait par la tête ; eh bien, entre M. de Villiers et M. Delorn mon choix se serait vite fait.

— Un matelot, lady Drummond ?

— Pas tant que cela. Il y a un matelot et matelot. Celui-ci ne sait pas nager, pas, ne grimpe

« Non, pas, ne jure pas, ne crie pas
Quand il est auprès de nous, il
a l'air timide comme une demo-
moiselle; quand il commande la
manœuvre, il parle en maître et
ses hommes lui obéissent sans
mot dire. Puis il est courtouf, po-
li, et, ce qui ne gêne rien, il est
aussi bien de sa personne que
l'était sir Henry à son âge, En-
fin..., je le crois brave et bon.
— Cela..., oui.
— Qu'en savez-vous mon en-
nant ?
— Je suppose..., comme vous.
Lady Drummond n'avait pas
été seule à s'engouer de son ma-
telot, comme elle l'appelait. M.
Darcy, lui aussi, l'appréciait fort
et passait une partie de ses soi-
sées à causer avec lui. Curieux
des choses de la mer, M. Darcy
se faisait raconter par Delorn ces
histoires de bord qui se trans-

sement comme une tradition sur le gaillard d'avant et que les matelots écoutent avidement, bien que les ayant entendues cent fois. Un soir, ou plutôt un après-dîner, car, bien qu'il fût plus de dix heures, le soleil baissait seulement à l'horizon, le Pâtel longeait la montagne des Sept-Sœurs, massif immense de granit qui surplombe de plus de mille mètres l'Océan. A gauche se dressait l'île de Torghatten. M. Darcy et Dolom devisaient sur le pont.

— Si vous voulez bien prévenir ces dames, dit Delorn à son interlocuteur, elles pourront voir un site curieux auquel se rattache une vieille légende scandinave.

M. Darcy se hâta d'appeler ses compagnons sur le pont. Après avoir consulté M. de Villiers, qui lui répondit assez sèchement, Delorn donna ordre

de diminuer de voilure et de
serrer de plus près l'île de Tor-
ghatten. Le yacht avançait len-
tement. Sur la gauche, à quel-
ques encablures, se dressaient
une haute muraille de rochers.
— Regardez de ce côté et at-
tendez.
Puis se tournant vers les ma-
telois immobiles à leur poste de
mer :
— Attention !... et manœu-
vrez avec ensemble. La barre à
tribord... Carguez tout.
La blanche voile disparut ;
obéissant à l'impulsion donnée,
le Pétrel décrivit une courbe.
— Mouille.
L'ancre glissa rapidement
dans l'eau. Aucun des passa-
gers ne put retenir une exclama-
tion de surprise à l'étonnant
spectacle qui se révéla tout à
coup.

(A continuer)

